

# Protocole d'intervention Covid-19

## **PORT DU MASQUE**

---

Tous nos collaborateurs portent un masque lors de nos interventions.

**En intérieur** dans les locaux ;  
lors des visites de chantiers ;  
dans les véhicules ;  
dans les transports.

**En extérieur** quand le respect de la distanciation d'un mètre entre les personnes n'est pas possible ;  
quand il est localement obligatoire (arrêté préfectoral...).

## **TRANSPORT**

---

Nos collaborateurs se déplacent en voiture, ils n'utilisent pas les transports en commun pour se rendre chez nos clients.

## **MATÉRIEL**

---

Le matériel est désinfecté avec un produit virucide, avant et après chaque intervention.

## **LOCAUX**

---

**En audit** chez nos clients, nous demandons à intervenir dans des locaux disposants de fenêtres pour les ventiler.

**En formation** nos locaux sont ventilés en permanence ;  
chez nos clients, nous demandons à intervenir dans des locaux disposants de fenêtres pour les ventiler ;

Dans tous les cas, une pose est programmée toutes les heures pour ventiler complètement les locaux.

## **PASS SANITAIRE**

---

Tous nos collaborateurs sont vaccinés ou disposent d'un test PCR négatif de moins de 72 heures. Ils présentent leur certificat en début d'intervention ou de formation.